

La culture vélo se déploie

Publié le 18/05/2022 à 06:26 | Mis à jour le 18/05/2022 à 06:26



○ Touraine-Est Vallées

Le conseil communautaire de Touraine-Est Vallées (TEV) s'est réuni jeudi 12 mai pour débattre d'une vingtaine de délibérations. Avant de commencer les débats, le président Vincent Morette a proposé, à la demande de la commune de Reugny, de procéder au remplacement de Christophe Berthon par Béatrice Pinot pour siéger au sein de la commission tourisme, économique de la communauté de communes.

Budget. Après la lecture du rapport par Olivier Viémont, les élus se sont prononcés favorablement (une abstention) sur les mouvements prévus par le budget supplémentaire 2022 du budget principal de Touraine-Est Vallées : 3.969.475 € pour la section de fonctionnement et 1.429.102 € pour la section d'investissement. Les budgets supplémentaires 2022 du budget annexe ont également été adoptés.

Ressources humaines. Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité employant au moins 200 agents. L'effectif de Touraine-Est Vallées au 1er janvier 2022 étant de 214 agents, le conseil décide la création d'un comité social territorial local.

Transition écologique. La TEV a mis en service un vélo à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents. Les élus adoptent le programme Employeur pro vélo qui permet d'accompagner techniquement et financièrement la collectivité dans le déploiement d'une culture vélo auprès des agents et de valoriser cet engagement auprès d'un label.

Petite enfance, enfance, jeunesse. Le conseil adopte la convention relative à la mise à disposition des locaux de l'école Charles-Perrault par la commune d'Azay-sur-Cher à la TEV pour l'exercice de ses missions d'accueil périscolaire. L'assemblée décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la restauration scolaire et extra-scolaire avec les communes de Vouvray, Montlouis et Monnaie. Elle approuve également les tarifs jeunes 2022 pour l'organisation d'un séjour à Lacanau (Gironde) en faveur des jeunes de Chançay, Reugny, Monnaie, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.

Développement économique. Le 28 septembre 2017, la TEV avait décidé la mise en place d'un dispositif d'aide aux très petites entreprises dénommé TPE Booster afin de les accompagner dans leurs projets. Le comité d'agrément a examiné trois dossiers pour l'octroi d'une subvention. Il s'agit de l'entreprise Le Monn'zza de Monnaie (3.000 €), de la boulangerie aux douceurs de Larçay (3.000 €) et du taxi Barbara de Chançay (1.050 €).

Autres délibérations. Une convention de partenariat et d'objectifs entre la TEV et l'office de tourisme Montlouis-Vouvray fut adoptée. Afin de procéder aux inscriptions à l'école de musique intercommunale dès le mois de juin, le conseil a adopté les nouveaux tarifs pour 2022-2023. Il a également approuvé les dispositions tarifaires pour la saison 2022 de la piscine de l'Echeveau à Vouvray qui ouvrira du 2 juillet au 28 août.